



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 24 OCT. 2017	Dossier complet le : 24 OCT. 2017	N° d'enregistrement : FO4417PO174

1. Intitulé du projet

Construction d'une unité de production de frites surgelées sur la commune du Chêne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale _____ Fruits de la Terre _____

Nom, prénom et qualité de la personne _____
habilitée à représenter la personne morale **Thierry LAPORTE**

RCS / SIRET

4	9	1	6	7	1	3	5	0	0	0	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **SARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
rubrique 39 de l'annexe de l'article R122-2	construction d'une usine de 8 800 m ² sur un terrain compris entre 5 et 10 hectares (terrain de plus de 8 ha)
rubrique 2220.B2a	Préparation de frites surgelées par cuisson, surgélation à partir de pommes de terre et d'huile de tournesol (320 t/j de produits entrants) Rubriques ICPE en déclaration (2260.2b , 2910.A2 , 4735.1b, 4802.2a)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire une unité de fabrication dimensionnée pour une production de 50 000 tonnes/an de frites surgelées, une chambre froide de produits finis avec les locaux techniques nécessaires à la production (chaufferie vapeur, groupes frigorifiques, transformateurs, air comprimé). Les bassins de gestion des eaux pluviales (infiltration), réserve incendie, la station de traitement des effluents seront également construits sur le terrain. Les voiries et stationnements compléteront l'ensemble.

L'usine fonctionnera au départ avec une ligne de production de 10 t/h de frites surgelées soit 160 t/j pendant 250 jours/an, en 2 équipes de 8 heures composées de 6 personnes chacune. L'effectif sera au maximum de 12 personnes.

La construction est prévue sur un terrain actuellement cultivé, faisant partie de la zone d'activités agroalimentaires de la commune du Chêne "La Raccroche", entre la route départementale 56 et la RD10. Le terrain est viabilisé et desservi par les réseaux publics d'alimentation (eau, gaz naturel, électricité, telecom).

Aucune démolition, aucun défrichement ne seront nécessaires.

4.2 Objectifs du projet

La société Fruits de la Terre exploite actuellement une activité de négoce de fruits et légumes sur la commune de Torcy-le-Petit. Le flux principal de l'activité est représenté par les pommes de terre. L'opportunité se présente pour la société de produire et commercialiser des frites surgelées pour le marché de l'Asie (Inde) et du Golfe Persique.

Les producteurs locaux qui travaillent avec la société Fruits de la Terre adhèrent au projet et sont prêts à fournir leurs pommes de terre à l'usine. Ils construiront des stockages de pommes de terre sur leurs exploitations pour livrer en direct les pommes de terre. La commune du Chêne possède un terrain disponible sur la Zone d'Activités de la Raccroche, zone dédiée à l'agro-alimentaire. La zone possède déjà une unité de production de pommes de terre vapeur sous vides.

La société prévoit dans un premier temps la construction de l'usine accueillant une ligne de 10 t/h de production de frites surgelées en 2 postes. Dès que le site sera monté en puissance, une troisième équipe permettra de produire 24 h/24.

La conception de l'implantation est prévue pour permettre l'agrandissement de l'usine avec une deuxième ligne (mais à moyen long terme). Le Permis de construire et le dossier d'enregistrement porte sur une seule ligne de fabrication. Par contre, le terrain est prévu dès le départ pour pouvoir augmenter la capacité de production.

Le projet créera une douzaine d'emplois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera construit pour implanter une ligne de production, le stockage des emballages (cartons et sachets plastiques), la chambre froide de produits finis, les locaux techniques, les locaux sociaux.

Seront également aménagés les voiries, parking 15 véhicules légers, station de traitement des effluents, bassin de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie, réserve d'eau avec aire de pompage pour les services d'Incendie et de Secours, bassin d'infiltration des eaux de pluie.

Les travaux seront réalisés de jour, les déchets de chantier seront collectés et gérés par l'entreprise de gros-oeuvre. Les ouvrages de traitement d'eaux de pluie seront réalisés en début de chantier pour être opérationnels dès que le site sera en clos couvert.

La durée prévisionnelle du chantier est de 18 mois. Les équilibres déblais-remblais seront réalisés au début du chantier et les matériaux gérés à la parcelle.

L'usine aura comme dimensions 230 m x 25 m sur 12,72 mètres de haut, la partie emballages 30 m x 35 m sur 13,22 m de haut et la chambre froide négative 60m x 30m sur 13,22m de haut. Les locaux sociaux contre l'usine feront 15m x 15m sur 5 m au point haut.

Le bâtiment aura une structure métallique et des façades en bardage métallique, la toiture sera également métallique.

Un auvent de 150 m² servira à entreposer les palettes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site recevra des camions de pommes de terre (approvisionnement local), elles seront déchargées sur un tapi avec trémie de 3 m³ de pommes de terre.

Les pommes de terre seront triées par tamis (permettant de séparer les petites pierres et la terre), lavées, pelées à la vapeur, coupées en bâtonnets, blanchies, égouttées, cuites dans un bain d'huile de tournesol, égouttées et surgelées. Ensuite, elles seront conditionnées en sacs plastiques eux-mêmes mis en cartons et sur palettes. Les palettes seront entreposées dans une chambre froide à -25°C en attendant d'être expédiées.

Les eaux de transport des pommes de terre pelées, serviront à laver les pommes de terres avant leur épluchage. Les eaux usées ayant servies à blanchir les pommes de terre passeront par un séparateur à fécule, puis seront traitées dans l'unité interne de traitement des eaux usées du site. Les peleuses produisent de la vapeur d'eau, les friteuses dégagent des vapeurs de cuisson.

Le tri des pommes de terre produit de la terre réutilisée. Les pelures, les éventuels rebuts de fabrication et la fécule seront valorisés en alimentation animale ou méthanisation. Les boues de la station seront envoyées en méthanisation ou compostage. L'huile de friture sera traitée par une unité interne et réutilisée dans les friteuses.

Les camions servent à approvisionner le site en pommes de terre, expédier les produits finis et évacuer les déchets (maximum 30 camions par jour).

La production sera entièrement automatisée sur une ligne qui nécessite 6 opérateurs postés pour la surveillance, l'approvisionnement en matières premières, le conditionnement et l'expédition des produits finis. Pour 2 postes, l'effectif sera de 12 personnes maximum.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de Construire et à Enregistrement au titre des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface terrain	83 364 m ²
surface construite	8 800m ²
surface de voiries	13 782 m ²
surface voiries en concassé	2 588 m ²
surface non imperméabilisée	60 782 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

zone d'activités La Raccroche
RD56
10700 Le Chêne

parcelle cadastrale YD 37

Pas de règlement d'urbanisme sur la
commune, pas de règlement de ZAC

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé proche de la limite de la ZNIEFF II Basse Vallée de l'Aube de Magnicourt à Sarou sur Aube (la ZNIEFF est de l'autre côté de la RD56) et à 1370 mètres au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type I Prairies, Bois et Gravières de la Vallée de l'Aube à Torcy-le-Petit.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est implanté à 16 kilomètres au Nord du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est à 1 500 mètres du centre de la commune d'Ormes, 2600 mètres du centre du Chêne et 1500 mètres de la commune d'Arcis sur Aube.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est référencé en Milieux potentiellement humides au regard des considérations environnementales aux alentours (proximité de la Vallée de l'Aube). La zone d'activités est en zone de probabilité assez forte.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Chêne est incluse dans le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Aube Aval (approuvé le 19 janvier 2011). Toutefois, le terrain du projet est hors du zonage réglementaire des zones à risque d'expansion de crue. La commune d'Arcis-sur-Aube possède un Plan de Prévention des Risques Technologiques mais le terrain n'est pas inclus dans le zonage.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement une parcelle agricole cultivée (céréales...). Aucun site recensé sur BASOL n'est présent sur la commune du Chêne ou d'Ormes. De la même manière, il n'existe pas de site recensé sur BASIAS pour la commune du Chêne ou d'Ormes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé à 1300 mètres au Nord-Ouest du périmètre de protection immédiate du captage AEP de la commune d'Arcis-sur-Aube.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé à 1200 mètres au Nord-Ouest de la première Natura 2000 Prairies et Bois Alluviaux de la Basse Vallée Alluviale de l'Aube. Les prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube forment un site éclaté et en mosaïque avec plusieurs habitats de la Directive Habitats (formes végétales médio-européennes).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du terrain est le Château d'Arcis sur Aube et son Parc situés à 1500 mètres au Sud-Est du terrain.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fabrication des frites nécessite de l'eau (AEP) pour le transport, le lavage des pommes de terre. Il est prévu des systèmes de recyclage de l'eau (nettoyage en cascade) permettant une réintroduction de toute l'eau consommée. Au maximum lorsque l'usine fonctionnera 24h/ 24, il consommera 8 m3/j d'eau issue du réseau AEP.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est relativement plat, l'équilibre déblais-remblais sera fait directement sur le terrain. Il ne sera pas nécessaire de faire évacuer des terres d'excavation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction de l'usine nécessitera des apports en matériaux de construction classique (charpente métallique, bardage métallique, panneaux isolants...) mais ne fera pas appel à des ressources naturelles issues de carrières. Il n'est pas prévu de mise à niveau de l'ensemble de la parcelle par exemple.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement cultivé (céréales, betteraves, pommes de terre...). Il n'est bordé par aucun bosquet ou arbuste qui pourrait servir d'habitat à l'avifaune. Il ne présente aucune attractivité pour la faune ou la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Natura 2000 (directive Habitat) sera séparée du terrain d'implantation du projet par 2 axes routiers fracturant (la route départementale 10 et la route départementale 677) ainsi que la commune d'Arcis-sur-Aube. Il n'y aura pas de communication directe entre le projet et la Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle de 8 hectares est implantée en zone industrielle, mais était exploitée jusqu'à présent pour la culture. Aucun arbre, arbuste n'est présent sur le terrain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations existantes sur la zone d'activité agro-alimentaire ne sont pas à l'origine de distances de dangers qui touchent le terrain. Le terrain est hors zonage du PPRT existant sur Arcis-sur-Aube. Le terrain est éloigné de 500 mètres par rapport à l'Aube.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est hors zonage réglementaire du PPR Inondation de l'Aube Aval. Il n'est pas dans une autre zone de dangers (séisme, forêt...).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site fabriquera des produits alimentaires à base de pommes de terre cuites dans l'huile de tournesol. Il ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques ou aqueux susceptibles de présenter un risque pour la santé des populations. Il sera construit en zone rurale avec zone industrielle. Trois usines de fabrication agroalimentaire sont déjà implantées sur la zone. Elles ne sont pas à l'origine de risque sanitaire. La plus proche habitation est à 230 mètres au Sud du terrain.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic sera lié aux mouvements liés au personnel de fabrication (12 véhicules légers par jour), aux approvisionnements de pommes de terre (16 camions/j) et aux expéditions de produits finis (8 camions/j). Les évacuations de co-produits valorisés en alimentation animale ou méthanisation représenteront 6 véhicules/j.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les trafics de véhicules, le fonctionnement des groupes froids (dans un local technique) et le fonctionnement des ventilations nécessaires pour le traitement d'air des ateliers ou extractions des friteuses seront à l'origine de niveaux de bruit. Toutefois, ceux-ci seront acceptables et ne modifieront pas les niveaux sonores perçus aux droits des Zones à Emergence Réglementée. L'usine sera implantée à proximité de 3 autres usines de production agroalimentaire, présentant le même type de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La fabrication de frites surgelées est à l'origine d'odeur de friture pour la cuisson des frites. Le traitement des effluents sera de type anaérobie pour éviter de générer des odeurs. Les co-produits seront évacués tous les jours pour valorisation.</p> <p>Les autres sites ont des activités agroalimentaires qui peuvent générer des odeurs, mais sans que cela soient des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les opérations de tri des pommes de terre s'effectueront pas grilles métalliques vibrantes. Ces vibrations seront uniquement ressenties dans l'atelier. Les équipements seront fixés à la dalle béton au sol et équipés de "Silent Bloc" anti-vibrations.</p> <p>Il n'y a pas d'installations produisant des vibrations autour du terrain.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site fonctionnera au départ en 2 équipes (16 heures) puis en continu 24h/24. De ce fait, le parking véhicules du personnel et les extérieurs liés aux utilités seront éclairés la nuit pour des raisons de sécurité personnes. Par contre, il n'y aura pas d'enseigne lumineuse.</p> <p>Les autres sites ne sont pas à l'origine d'émissions lumineuses autres que celles de sécurité (pas d'enseigne).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront dus au blanchiment des pommes de terre (vapeur d'eau), à la cuisson des frites et à la production de vapeur par des installations de combustion fonctionnant au gaz naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de voiries seront traitées par un séparateur hydrocarbures puis seront infiltrées dans le sol avec un débit de fuite. Les eaux de toiture seront infiltrées dans le même bassin.</p> <p>Les eaux vannes issues des sanitaires seront traitées dans une micro-station (fosse toutes eaux).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux issues du procédé de fabrication (lavage des pommes de terre, lavage des installations...) seront envoyées dans une station de traitement interne. Les eaux ayant transportées les pommes de terre passeront par une installation pour retirer la fécule avant d'être utilisées pour le nettoyage des pommes de terre puis rejoindront la station de traitement.</p> <p>En sortie de traitement les eaux seront réutilisées dans le procédé de fabrication (transport des pommes de terre épluchées). L'usine fonctionnera en circuit fermé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les co-produits issus de la fabrication des frites seront valorisés en alimentation animale ou en méthanisation (épluchures, morceaux de pommes de terre, fécule...). La terre issue du premier nettoyage des pommes de terre est renvoyée dans les champs.</p> <p>Les boues issues du traitement des effluents seront valorisées (méthanisation ou compostage).</p> <p>L'huile sera traitée par une unité interne et réutilisée dans la friteuse.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est suffisamment éloigné du site inscrit "Château d'Arcis et son parc" et séparé par de nombreuses surfaces boisées qui empêcheront toute visibilité de l'usine depuis le Château.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usine sera construite sur une surface aujourd'hui cultivée. Elle permettra par contre de valoriser la production de pommes de terre locale, les agriculteurs étant demandeurs. Le projet est porté par le monde agricole local. Il aura donc une incidence économique positive à l'échelle de la communauté de communes. Les agriculteurs construiront leur propre stockage de pommes de terre pour alimenter en direct l'usine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'usine viendra s'implanter dans une zone d'activité agroalimentaire, où les 3 entreprises sont également à l'origine de trafics véhicules lourds et légers. Les infrastructures desservant la zone d'activités sont adaptées: zone industrielle d'Arcis sur Aube à 3 kilomètres et échangeur auto-routier sur l'A26 à 6 kilomètres.

Le site mitoyen possède également sa propre station d'épuration et traite ses effluents. Chaque établissement gère ses eaux de pluie à la parcelle.

A noter la présence d'une unité de déshydratation de luzerne sur la commune d'Ormes (le long de la RD10 à plus de 500 mètres au Nord-Ouest du site).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est conçu dans le respect de la réglementation ICPE: économie d'eau (systèmes permettant de recycler l'eau en interne), traitement des eaux usées de lavage en interne, tamponnement et traitement des eaux pluviales de voiries, bassin de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie, utilisation d'huile de tournesol pour la cuisson et traitement in situ, bâtiment isolé thermiquement (matériaux isolants), implantation des locaux techniques au Nord du terrain (à l'opposé de la première habitation à 250 mètres au Sud), implantation des groupes froids dans un local en parpaings pour limiter la propagation des bruits, valorisation de la terre dans les champs, valorisation des pelures et de la fécule en alimentation animale, valorisation en méthanisation ou compostage des boues de STEP, zones d'attente et de stationnement suffisamment dimensionnées pour éviter les attentes de camions à l'extérieur du site.

Le projet ne nécessite pas de défrichage.

Usine entièrement autonome au niveau de la gestion de l'eau (circuit fermé) pour ne consommer que de l'eau d'alimentation des sanitaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain retenu pour construire l'usine est une actuelle parcelle agricole cultivée, en dehors de toute sensibilité environnementale réglementaire. Le projet prévoit les mesures permettant de limiter les impacts à la source (installations recyclant en interne toute l'eau de process, unité interne de traitement des effluents, réutilisation de l'eau traitée dans le process, infiltration des eaux de pluie à la parcelle, valorisation des co-produits) ou de mettre en place des moyens de prévention (traitement des eaux pluviales de voiries par séparateur hydrocarbures, traitement des huiles de friture in situ pour réutilisation). Les installations feront l'objet d'un dossier d'enregistrement qui étudiera la conformité du projet aux textes réglementaires et aux documents de programmation en vigueur. Le projet intègre dès la phase conception, les mesures de protection de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

